

VILLE D'OULLINS

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL IN EXTENSO DE LA SEANCE PUBLIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 27 Septembre 2022

ORDRE DU JOUR

Les délibérations sans intervention seront examinées avant celles avec intervention.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 23 JUIN 2022.	3
COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT (D22_051 A D22_070).	3
2 – INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES	6
3 – DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DES INSTANCES D'ASSOCIATIONS ET D'ORGANISMES EXTERIEURS (MODIFICATION POUR LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE).	6
4. REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU PREMIER COLLEGE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU THEATRE DE LA RENAISSANCE.	7
5. MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF OULLINOIS DES JUMELAGES (CCOJ)	7
6. BUDGET GENERAL 2022 – DECISION MODIFICATIVE N°2	7
7. ATTRIBUTION DE CREDITS NON AFFECTES	8
10. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	8
11. CONVENTION CADRE POUR LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DE FORMATION EN INTRA ET/OU UNION ENTRE LA DELEGATION AUVERGNE-RHONE-ALPES DU CNFPT ET LA VILLE D'OULLINS.....	8
12. PARTICIPATION FINANCIERE A L'OPERATION D'ACQUISITION-AMELIORATION DE 16 LOGEMENTS AU 1-3 RUE HENRI BARBUSSE A OULLINS	9
13. AUTORISATION DE SIGNATURE DE DEUX PROCES-VERBAUX DE REMISE D'OUVRAGE AVEC LE SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE GESTION DE L'YZERON, DU RATIER ET DU CHARBONNIERES (SAGYRC) SUITE A L'AMENAGEMENT DE L'YZERON AU DROIT DU BOULEVARD DE L'YZERON A OULLINS.....	9

15. EVOLUTIONS DU DISPOSITIF « PASSEPORT JEUNESSE »	10
16. PARTICIPATION FINANCIERE A L'ETUDE PRE-OPERATIONNELLE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET DEGRADE A OULLINS	11
17. CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « MAISON METROPOLITAINE D'INSERTION POUR L'EMPLOI » - APPROBATION DE L'AVENANT N°5.....	12
18. MAISON METROPOLITAINE D'INSERTION POUR L'EMPLOI (MMIE). DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE	13
8. ADMISSION DE CREANCES EN NON-VALEUR	13
9. PROJET DE TERRITOIRE POUR LA CONFERENCE TERRITORIALE DES MAIRES (CTM) DES LONES ET COTEAUX DU RHONE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL	14
14. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC OULLINS CENTRE-VILLE : MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION NUMERIQUE DANS LE CADRE DU PLAN FRANCE RELANCE - ACTION COLLECTIVE DE TRANSFORMATION NUMERIQUE DE L'ECONOMIE DE PROXIMITE.....	17
19. ATTRIBUTION D'UNE BOURSE INITIATIVE JEUNES AUX SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE D'OULLINS - LA MULATIERE	20

-0000000-

-La séance est ouverte à 19 H 00-

-000-

Mme POUZERGUE.- Bonsoir à tous, nous allons démarrer ce conseil. Je vais faire l'appel puisque Monsieur DELORME ne sera pas présent ce soir pour raison familiale.

Madame POUZERGUE procède à l'appel.

PRÉSENTS :

Anne-France ARGANS - MICHEL BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Tassadit BELLABAS - Claire BELLISSEN - Anaëlle CAILLET - Christine CHALAND - Jean-Louis CLAUDE - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Frédéric HYVERNAT - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre LAFORETS - Philippe LOCATELLI - Bertrand MANTELET - Solange MARTELLACCI - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Christiane PLASSARD - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Bertrand SEGRETAIN - Philippe SOUCHON - Georges TRANCHARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Patricia VALLON DAUVERGNE - Jean-Luc VIDALOT

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Christian AMBARD pouvoir à Christine CHALAND
 Anne-France ARGANS pouvoir à Anaëlle CAILLET (rapport n°1)
 Cédric BARBIERO pouvoir à Tassadit BELLABAS
 Clément DELORME pouvoir à Jean-Louis CLAUDE

Benjamin GIRON pouvoir à Nadine BADR-VOVELLE
Alexandre HEBERT pouvoir à Jean-Charles KOHLHASS
Anne PASTUREL pouvoir à Laure PIQUET-GAUTHIER

-000-

Mme POUZERGUE.- Je nomme secrétaire de séance Monsieur GUILLEMAN.

-000-

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 23 juin 2022.

Mme POUZERGUE.- Vous avez été destinataires du compte-rendu de la séance du 23 juin 2022 pour lequel il n'y a pas eu de demandes de modification. Je pense que nous pouvons l'approuver s'il n'y a pas de remarques.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Communication des décisions du Maire prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (D22_051 à D22_070).

N°	Objet
D22_051	Contrat de location de la salle du Caveau du Centre de la Renaissance à la société SNC ALTAREA COGEDIM ZAC VLS pour le lundi 20 juin 2022 de 16h à 19h
D22_052	Contrat de location de la salle n°1 de la Maison des Sociétés à la société REGIE MONPLAISIR pour le jeudi 23 juin 2022 de 17h30 à 22h30
D22_053	Contrat de location de la salle n°2 de la Maison des Sociétés à la société MALSH REALTY & PROPERTY pour le mercredi 29 juin 2022 de 18h à 20h
D22_054	Contrat de location de la salle du Caveau du Centre de la Renaissance à la société REGIE THIEBAUD SAS pour le vendredi 1er juillet 2022 de 18h à 23h
D22_055	Contrat de mise à disposition temporaire de locaux entre la commune d'Oullins et l'association Oullins Entr'aide
D22_056	Mise en place de la solution "Carte Achat" par la Caisse d'Epargne Rhône Alpes au sein de la Collectivité comme modalité d'exécution des marchés publics
D22_057	Contrat de location de la salle Christiane Sabatier de la Maison des Associations du Docteur Edmond Chopin à la société REGIE PEDRINI pour le mercredi 15 juin 2022 de 17h45 à 20h
D22_058	Occupation du domaine public pour la mise en place d'un Food Truck à la piscine municipale d'Oullins
D22_059	Contrat de location de la salle Christiane Sabatier de la Maison des Associations du Docteur Edmond Chopin à la société REGIE PEDRINI pour le mercredi 15 juin 2022 de 17h45 à 20h

D22_060	Contrat de mise à disposition temporaire de locaux entre la commune d'Oullins et l'Association des Centres Socioculturels d'Oullins
D22_061	Contrat de mise à disposition temporaire de locaux entre la commune d'Oullins et l'association Scouts et Guides de France - Groupe Oullins La Mulatière
D22_062	Contrat de location de la salle Christiane Sabatier de la Maison des Associations du Docteur Edmond Chopin au CONSULAT GENERAL DE TUNISIE A LYON du vendredi 22 juillet 2022 à 16h au lundi 25 juillet 2022 à 22h
D22_063	Souscription auprès de la Caisse d'Epargne d'une ligne de trésorerie
D22_064	Convention d'occupation précaire pour la parcelle AR 20 située 273 grande rue
D22_065	Rendu compte des marchés publics n°3 - du 01/05/2022 au 31/07/2022
D22_066	Rendu compte des délivrances des titres de concessions pour la période du 7 mai 2022 au 23 août 2022
D22_067	Contrat de location de la salle Colovray du Centre de la Renaissance à l'agence POLE EMPLOI OULLINS pour le lundi 12 septembre 2022 de 8h15 à 13h
D22_068	Contrat de location de la salle n°2 de la Maison des Sociétés à la société REGIE THIEBAUD SAS pour le jeudi 22 septembre 2022 de 18h à 21h
D22_069	Contrat de location de la salle Christiane Sabatier de la Maison des Associations du Docteur Edmond Chopin à la CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU RHONE pour les mardis 27 septembre 2022, 10 janvier, 7 mars et 13 juin 2023 de 13h à 20h30
D22_070	Rendu compte du règlement des frais et honoraires du 10/05/2022 au 25/08/2022

Je vous demande également de me donner acte des décisions du Maire s'il n'y a pas de difficulté.

-Acte est donné à Madame le Maire-

Je dois vous informer que suite au décret du 29 juillet 2022 émanant du Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de Conseiller Municipal Incendie-Secours, j'ai désigné Monsieur VIDALOT au nom de la Ville d'Oullins.

Nous allons passer aux délibérations sans débat.

-000-

1 – Élection d'un nouvel Adjoint.

Mme POUZERGUE.- La première délibération consiste à élire un nouvel adjoint puisque Madame Anne-France ARGANS – qui j'espère va nous rejoindre - avait accepté en juillet 2020 la délégation de la culture et des relations internationales et depuis - comme vous le savez sans doute - sa famille s'est agrandie avec l'arrivée d'un troisième enfant dont on se réjouit tous. Ainsi, elle m'a fait savoir qu'elle avait pris la décision de me remettre sa démission n'arrivant plus à assumer cette fonction d'adjointe, ce que je regrette bien sûr. Formellement, cette décision a été acceptée le 15 septembre dernier par le préfet. En revanche, Anne-France ARGANS a émis le souhait de conserver son mandat d'élue municipale et donc, de continuer à siéger au sein de notre assemblée. J'aurai quelques mots de remerciement à lui formuler en sa présence à l'issue de l'élection du futur adjoint.

Nous devons maintenant élire un nouvel adjoint. L'élection se fera au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Nous sommes tenus de faire ce scrutin à bulletin secret. Je vais donc vous appeler chacun votre tour pour venir voter.

Je nomme Président du vote Monsieur PROTON, notre Doyen d'âge.

Nous allons vous faire passer des enveloppes pour le vote à ce poste de 10^{ème} adjoint pour lequel je vous propose la candidature de Madame Solange MARTELLACCI. Y a-t-il d'autres candidatures ?

On procède au vote à bulletin secret.

-Madame Anne-France ARGANS entre en séance à 19h20-

Puisque Madame ARGANS vient de nous rejoindre, je voudrais en mon nom et au nom de l'équipe municipale la remercier pour ses deux ans au poste d'adjointe occupé largement. Sans revenir trop en arrière, je rappelle que dans la délégation qui a été la tienne on se souvient de ton implication auprès de l'ensemble des équipes, délégation qui a été bien bousculée avec la période Covid. Effectivement, sur toute cette programmation culturelle, vous n'avez eu de cesse, tous, de vous adapter sur la programmation, l'annulation etc.... Cela a été une expérience particulière par rapport à cette délégation, mais tu as mené à bien ces nombreux projets. Je ne vais pas forcément les égrener, mais on se rappelle des fêtes de la musique, des fêtes de l'Iris sous différents formats, avec un vrai succès cette année car cette fête de l'Iris a aussi correspondu au 60^{ème} anniversaire du jumelage avec Nürtingen. C'étaient des moments très forts. Évidemment, le suivi et tout le travail avec le théâtre de la Renaissance ; l'accompagnement de l'équipe de la « mémo », à la fois pendant la période Covid puis après. On sait que tu as bien cocooné cette équipe. Et bien sûr, j'en oublie. Merci Anne-France. Merci pour ton enthousiasme, ta posture toujours très positive je dois le dire, ainsi que ta volonté d'innover et d'aller de l'avant. On est évidemment un peu triste de ta décision, mais je pense que tout le monde peut la comprendre ici aujourd'hui, et nous sommes ravis que tu restes au sein de l'équipe. C'était important pour moi et pour tout le monde que tu restes.

Je vais vous donner le résultat du vote pour savoir qui va succéder à Anne-France ARGANS et sans grande surprise, c'est Madame MARTELLACCI qui va devenir 10^{ème} adjointe en charge de la culture et du jumelage.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ

35 votants :

Favorables : 26

Blancs : 9

Madame Solange MARTELLACCI est élue 10^{ème} adjointe.

Madame MARTELLACCI, je vous invite à me rejoindre, je vais vous remettre l'écharpe.

-Installation de Mme MARTELLACCI à son poste - Applaudissements-

-000-

2 – Indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués

Mme POUZERGUE.- Comme nous sommes toujours dans le renouvellement de l'exécutif, du moins ce n'est pas ici un renouvellement, je souhaitais officiellement créer une délégation à la transition et à la rénovation énergétiques. Paul SACHOT avait déjà cette charge mais n'était pas délégué. Puisque cette création revient à augmenter le nombre de conseillers délégués, nous avons donc besoin de délibérer ce soir. Effectivement, pour calculer l'ensemble des indemnités des élus, il faut délibérer à nouveau sur le pourcentage versé à chacun. Nous n'augmentons pas l'enveloppe globale d'indemnités des élus, mais cela signifie qu'il faut qu'il y ait une nouvelle répartition que vous retrouvez dans la délibération.

Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ

8 abstentions : Michel BBARSCH - Nadine BADR-VOVELLE – Claire BELLISSEN – Benjamin GIRON – Alexandre HEBERT – Jean-Charles KOHLHAAS – Bertrand MANTELET – Joëlle SECHAUD

Le nombre de conseillers délégués passe de 9 à 10.

Mme POUZERGUE.- Nous pouvons également féliciter Monsieur Paul SACHOT pour sa nomination.

-Applaudissements-

Avec l'élection d'un nouvel adjoint, nous devons à nouveau délibérer pour désigner de nouveaux délégués dans un certain nombre d'associations et d'organismes dans lesquels Madame ARGANS siégeait.

-000-

3 – Désignation des délégués auprès des instances d'associations et d'organismes extérieurs (Modification pour la Maison des Jeunes et de la Culture)

Mme POUZERGUE.- La première délibération porte sur une nomination à la MJC puisque Madame ARGANS n'a pas souhaité continuer à siéger. Je vous propose la candidature de Monsieur HYVERNAT qui siègera pour le compte de la Ville aux côtés de Madame MARTELLACCI et de Madame VALLON DAUVERGNE qui siège en tant que ma représentante. S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vous propose que nous votions à main levée si vous n'y voyez pas d'opposition.

On procède au vote à main levée.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ

Les élus d'opposition ne prennent pas part au vote : Michel BBARSCH - Nadine BADR-VOVELLE – Claire BELLISSEN – Benjamin GIRON – Alexandre HEBERT – Jean-Charles KOHLHAAS – Bertrand MANTELET – Joëlle SECHAUD

Monsieur Frédéric HYVERNAT est désigné en tant que délégué à la MJC.

-000-

4. Remplacement d'un membre du premier collège au sein du Conseil d'administration du théâtre de la Renaissance.

Mme POUZERGUE.- Même chose pour la représentation au niveau du théâtre de la Renaissance puisque nous avons un collège avec 5 élus issus du Conseil municipal. Je vous propose que Madame MARTELLACCI siège dans ce collège à la place de Madame ARGANS. Je vous rappelle que, par ailleurs, siègent au sein du Conseil d'administration du théâtre : Monsieur Jean-Louis CLAUDE, Monsieur SEGRETAIN, Monsieur BAARSCH, et moi-même.

Nous votons pour désigner Madame MARTELLACCI au sein de ce collège.

Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ

Les élus d'opposition ne prennent pas part au vote.

-000-

5. Membres du Comité Consultatif Oullinois des Jumelages (CCOJ)

Mme POUZERGUE.- La troisième délibération concerne le Comité de jumelage puisque Madame ARGANS siégeait en tant qu'élue au Conseil municipal, Madame MARTELLACCI était déjà en charge du jumelage et continuera d'être ma représentante au sein de cette instance, et je vous propose la candidature de Madame PLASSARD pour remplacer Madame ARGANS. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Je mets ce rapport aux voix pour la désignation de Madame PLASSARD.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ

Les élus d'opposition ne prennent pas part au vote.

Mme POURZERGUE.- Je vous remercie.

-000-

6. Budget général 2022 – Décision modificative N°2

Mme POUZERGUE.- Pour la décision modificative n°2, les choses ont été présentées en commission et vous voyez s'afficher les montants dans la section d'investissements puisque l'on a un équilibre en recettes et en dépenses pour 150 433,67€ et pour la section de fonctionnement, nous avons là aussi un équilibre à 19 392€. Les détails de ces différentes lignes ayant été largement abordés en commission, je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ

8 abstentions : Michel BBARSCH - Nadine BADR-VOVELLE – Claire BELLISSEN – Benjamin GIRON – Alexandre HEBERT – Jean-Charles KOHLHAAS – Bertrand MANTELET – Joëlle SECHAUD

-000-

7. Attribution de crédits non affectés

Mme POUZERGUE.- Cette délibération porte sur l'attribution de crédits non affectés. Ce sont des délibérations quasiment présentes à chaque conseil, à la fois pour aider - vous le voyez sur le tableau - le monde associatif et en particulier, le jumelage pour un montant de 1 354€, le secteur du sport avec le soutien aux clubs à 2 282€, le dispositif « Ville Vie Vacances » pour un montant de 1 700€ allant exclusivement à l'ACSO, et également des aides dans le secteur éducatif et en particulier, les sorties pédagogiques pour les enfants pour un montant de 7 385€. Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ

-000-

10. Modification du tableau des effectifs

Mme POUZERGUE.- Pour cette délibération, tous les détails ont été donnés en commission. Cela concerne un certain nombre de services écrits dans la délibération que ce soit au sein du Pôle sécurité, du Pôle Éducation Jeunesse, de la Direction Générale, l'Aménageur Urbain, la Direction des Sports et des Services Techniques. Les modifications proviennent généralement des créations de postes ou des réussites à des concours pour lesquels nous voulons évidemment nommer nos agents sur le grade sur lequel ils ont été reçus.

Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ

-000-

11. Convention cadre pour la mise en œuvre d'actions de formation en intra et/ou union entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes du CNFPT et la Ville d'Oullins

Mme POUZERGUE.- Cette délibération a elle aussi été présentée en commission et le plan de formation a été envoyé avec la délibération. Il n'y a pas d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ

Mme POUZERGUE.- Je donne la parole à Madame CHALAND qui va nous parler de la participation financière à l'opération d'acquisition-amélioration de 16 logements au 1-3 rue Henri Barbusse à Oullins.

-000-

12. Participation financière à l'opération d'acquisition-amélioration de 16 logements au 1-3 rue Henri Barbusse à Oullins

Mme CHALAND.- Merci Madame le Maire, Chers collègues,

Depuis 2012, Habitat et Humanisme a en gestion - via Régie Nouvelle - un immeuble de 21 logements, propriété de la SCI au 1-3 rue Henri Barbusse à Oullins. Habitat Humanisme a notamment accompagné le propriétaire pour la réalisation de travaux subventionnés par l'ANAH et pour le conventionnement des logements.

Aujourd'hui, la SCI souhaite céder ce bien et l'a par conséquent proposé à Habitat et Humanisme. L'immeuble est occupé et compte 21 logements et 4 locaux d'activité de droit privé. Le projet ne va porter que sur l'acquisition de 20 logements puisqu'un logement appartient à la communauté Saint-Viateur et n'est donc pas concerné par l'opération, et le local d'activité vacant va être transformé en local commun.

Dans la délibération vous avez la liste des travaux prévus sur les parties communes, le local commun, les logements ainsi que des travaux sur la rénovation thermique. Le montant total de ces travaux est de 280 000€ HT et Habitat et Humanisme sollicite une participation financière de la Ville à hauteur de 35€/m² de surface, soit 29 594€.

Étant donné l'intérêt de ce projet, je vous demande, Mesdames, et Messieurs, de donner à Habitat et Humanisme la participation demandée et d'autoriser Madame le Maire à signer la Convention correspondante. Je vous remercie.

Mme POUZERGUE.- Merci Madame CHALAND. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ

Mme POUZERGUE.- Je donne la parole à Monsieur GUILLEMAN pour nous parler d'une signature suite à la remise d'ouvrage avec le SAGYRC au sujet d'une passerelle notamment.

-000-

13. Autorisation de signature de deux procès-verbaux de remise d'ouvrage avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) suite à l'aménagement de l'Yzeron au droit du Boulevard de l'Yzeron à Oullins

M. GUILLEMAN.- Merci Madame le Maire,

En effet, il s'agit d'une délibération concernant l'autorisation de signature de deux procès-verbaux de remise d'ouvrage avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières suite à l'aménagement de l'Yzeron au droit du Boulevard de l'Yzeron à Oullins.

Il s'agit de la passerelle ainsi que la main courante des murs-digues du Boulevard de l'Yzeron. Ce document permet la remise de l'ouvrage et entraîne le transfert des droits et obligations attachés aux biens.

À compter de cette date, la commune d'Oullins devient donc le gardien de l'ouvrage et de son entretien.

Compte tenu de l'intérêt de cette délibération, je vous propose d'approuver le procès-verbal de la remise d'ouvrage de la passerelle ainsi que le procès-verbal des mains courantes.

Mme POUZERGUE.- Merci Monsieur GUILLEMAN. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ

Mme POUZERGUE.- Je vous remercie. Monsieur SOUCHON, je vous laisse la parole par rapport aux évolutions du dispositif Passeport Jeunesse.

-000-

15. Evolutions du dispositif « Passeport Jeunesse »

M. SOUCHON.- Merci Madame le Maire, Mesdames, Messieurs,

La création du « Passeport Jeunesse » a vu le jour en octobre 2005. C'est une aide de la ville d'Oullins aux familles pour l'adhésion de leurs enfants aux associations culturelles, sportives et socio-éducatives ayant leur siège à Oullins.

Les conditions actuelles sont d'être scolarisé de la grande section de maternelle à la dernière année du primaire et de résider à Oullins. Le calcul de l'aide financière est sur la base de 5 tranches en fonction des revenus annuels et de la composition de la famille.

Nous avons souhaité apporter de nouvelles évolutions au dispositif afin de répondre au mieux aux besoins des familles et simplifier leurs démarches. Voici donc nos nouvelles propositions :

Suppression de la grande section maternelle ; Ouverture aux élèves résidents des collèges et des maisons familiales du Rhône pour assurer une continuité dans le soutien aux familles et soutenir les jeunes de ces tranches d'âge dans une association de la Ville ; Intégrer les enfants résidents porteur de handicap inscrits dans une association en-dehors d'Oullins ; Et nous proposons aussi l'accompagnement à la formation PSC1 – Prévention et Secours Civiques de niveau 1 - pour les jeunes de 10 à 15 ans ayant payé celle-ci.

Le calcul sera basé sur 6 tranches QF CAF, harmonisation du dispositif Ville ALSH. Nous proposons de regrouper ces 6 tranches en 3 groupes avec trois niveaux d'aide : 100€ -80€ - 20€. Et une aide forfaitaire pour le PSC1 de 30€. Il y aura une simplification des démarches pour les familles. Il suffit de produire l'attestation CAF, un RIB et le certificat de scolarité pour les collégiens et les maisons familiales du Rhône.

La nouvelle période de campagne aura lieu du 1^{er} octobre au 15 janvier.

Merci d'approuver la nouvelle grille de calcul et les nouvelles modalités d'éligibilité du Passeport Jeunesse, et de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Mme POUZERGUE.- Merci Monsieur Souchon. Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ

1 abstention : Bertrand MANTELET

Mme POUZERGUE.- Madame CHALAND, je vous redonne la parole pour le rapport qui suit.

-000-

16. Participation financière à l'étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'un dispositif de lutte contre l'habitat indigne et dégradé à Oullins

Mme CHALAND.- Merci Madame le Maire,

La commune d'Oullins comporte une part importante d'habitats anciens et de copropriétés potentiellement dégradées. À ce titre, la Ville est investie depuis plusieurs années dans des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne dont le dispositif métropolitain de lutte contre l'habitat indigne DMLHI depuis 2018.

Cet engagement répond à des besoins prégnants sur la Commune de mise en conformité des logements et de rénovation énergétique. L'objectif est d'améliorer les conditions de vie des oullinois et de favoriser la mixité sociale. Ces dernières années, le nombre d'adresses suivies s'est accrue : 27 adresses suivies en 2021 contre 23 en 2020. Le centre-ville d'Oullins et la Saulaie sont particulièrement concernés par ce repérage.

Par ailleurs, la construction du projet urbain de la Saulaie avec ces nouveaux logements et équipements a amené à réfléchir au devenir des rues avoisinantes de la ZAC qui présentent de l'habitat ancien et dégradé (av. Jean Jaurès, rue Dubois Crancé, rue de la Convention).

Pour répondre à ces deux enjeux forts de traitement de l'habitat indigne - tant sur le quartier jouxtant la ZAC de la Saulaie que sur le centre-ville - la Métropole de Lyon, la Ville d'Oullins, et l'ANAH - Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat – ont souhaité la mise en œuvre d'un dispositif de lutte contre l'habitat indigne et dégradé propre à la commune qui permette de combiner la lutte contre l'indignité, le maintien et le développement d'un habitat abordable pour les ménages les plus modestes, la restauration des instances de gestion pour les copropriétés, l'accompagnement social des ménages.

Une phase d'étude a été lancée en juin dernier pour éclairer la décision des partenaires sur la nature et les conditions de mise en œuvre de ce dispositif en 2023. C'est l'opérateur Urbanis qui a été retenu pour réaliser cette mission. L'étude est conduite sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon en concertation avec la Ville d'Oullins, la DDT et l'ANAH.

Le dispositif bénéficie du cofinancement de la Métropole de Lyon et de l'ANAH. La mission d'étude sera conduite jusqu'au 31 décembre 2022 pour un coût prévisionnel d'un maximum

de 80 000€. La subvention de l'ANAH est de 50% du montant HT. Les participations financières de la Métropole et de la Ville d'Oullins sont calculées déduction faite de cette aide et se répartissent comme suit : une participation de la Métropole de Lyon à 80% du solde ; une participation de la Ville d'Oullins à 20% du solde.

Ainsi la Métropole sollicite des subventions à hauteur d'un maximum de 33 333€ auprès de l'ANAH et d'un maximum de 9 333€ auprès de la Ville d'Oullins, le reste à charge pour la Métropole de Lyon s'évalue à plus de 37 333€.

Je vous remercie de bien vouloir approuver la convention annexée à la délibération et d'autoriser Madame la Maire à signer cette convention.

Mme POUZERGUE.- Merci Madame CHALLAND.

Je mets le rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ

-000-

17. Convention constitutive du groupement d'intérêt public « Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi » - Approbation de l'avenant n°5

Mme POUZERGUE.- La délibération suivante porte sur la Convention constitutive d'un groupement d'intérêt public « Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi », l'approbation d'un avenant n°5 pour que la Ville d'Oullins puisse adhérer à la MMI'E.

Aujourd'hui, la MMI'E et plus globalement, le groupement d'intérêt public agit en direction des entreprises pour favoriser l'insertion durable des demandeurs d'emploi de longue durée, notamment les bénéficiaires du RSA. Il intervient également auprès des acteurs de l'insertion de proximité pour favoriser les synergies entre eux et favoriser les actions permettant le retour à l'emploi durable des personnes qui en sont éloignées.

Enfin, la MMI'E accompagne les donneurs d'ordre dans la mise en œuvre des clauses sociales dans leur marché.

À travers cette délibération, la Ville d'Oullins adhère à cette MMI'E ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent car nous adhérons au pli de l'Est lyonnais.

Nous vous proposons maintenant d'adhérer à la MMI'E métropolitaine.

Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ

-000-

18. Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMIE). Désignation des représentants de la Ville

Mme POUZERGUE.- Toujours dans le cadre de cette maison métropolitaine d'insertion de l'emploi nous devons désigner un représentant de la Ville et un suppléant.

Je vous propose la candidature en tant que titulaire de Monsieur Christian AMBARD et la candidature en tant que suppléante de Madame Tassadit BELLABAS. Y'a-t-il d'autres candidatures ?

M. MANTELET.- Nous proposons la candidature de moi-même en tant que titulaire et de Monsieur HEBERT en tant que suppléant.

Mme POUZERGUE.- Très bien, y a-t-il des oppositions pour que nous votions à main levée.

Je vous propose la candidature de Monsieur AMBARD avec comme suppléante Madame BELLABAS

On procède au vote à main levée

*8 votes contre : les élus de l'Opposition
27 votes pour : les élus de la Majorité*

Je vous propose la candidature de Monsieur MANTELET et de Monsieur HEBERT

On procède au vote à main levée

*27 votes contre : les élus de la Majorité
8 votes pour : les élus de l'Opposition*

Le Conseil adopte cette délibération à la MAJORITÉ

8 votes contre : Michel BBARSCH - Nadine BADR-VOVELLE – Claire BELLISSEN – Benjamin GIRON – Alexandre HEBERT – Jean-Charles KOHLHAAS – Bertrand MANTELET – Joëlle SECHAUD

Monsieur AMBARD est désigné en tant que représentant de la Ville au sein du conseil Municipal avec Madame BELLABAS comme suppléante.

Mme POUZERGUE.- Nous avons terminé avec les délibérations sans débat. Nous allons donc passer aux 4 délibérations avec demande de parole. La première concerne la délibération n°8 sur l'admission de créances en non-valeur.

-000-

8. Admission de créances en non-valeur

Mme POUZERGUE.- C'est une délibération que nous passons chaque année, qui acte le fait que l'on a un certain nombre de créances que le Trésor Public n'ira pas recouvrir après un certain nombre d'actions en ce sens.

Le montant cette année s'élève 1 400,80 €, ce qui est un montant extrêmement faible au regard du budget général, mais nous devons toutefois délibérer pour acter cette admission de créances en non-valeur.

Avant cela, j'ai une demande de parole de Monsieur KOHLHAAS à qui je donne la parole.

M. KOHLHAAS.- Merci Madame le Maire, ce sera très bref.

Bien sûr nous voterons pour cette délibération, mais deux précisions sur le sens exact que voulait dire « combinaison infructueuse d'actes » qui est employé pour expliquer un certain nombre de mises en non-valeur ? Et si pouviez nous expliquer quelles étaient les trois entreprises qui n'avaient pas payé La TLPE pour lesquelles on a décidé d'arrêter les poursuites j'imagine, parce que les actes étaient en combinaison infructueuse ?

Mme POUZERGUE.- Je regrette que vous n'ayez pas posé ces questions en commission car je ne suis pas sûre de pouvoir répondre à la deuxième partie.

La combinaison infructueuse, c'est effectivement que le Trésor Public a engagé plusieurs fois des poursuites, tout du moins tenté de recouvrer ces créances et à un moment donné, le Trésor Public nous demande de l'écrire dans notre budget comme étant infructueux. Sur les entreprises, je ne peux vraiment pas vous répondre car je n'en ai pas la connaissance. De plus, je pense que c'est peut-être un peu gênant d'évoquer ces noms publiquement mais encore que, je l'aurais fait bien volontiers mais je n'ai pas la connaissance exacte du nom de ces entreprises. En revanche, nous vous les communiquerons bien évidemment sans difficulté.

Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ

-000-

9. Projet de territoire pour la Conférence Territoriale des Maires (CTM) des Lônes et Coteaux du Rhône : avis du Conseil municipal

Mme POUZERGUE.- Cette délibération porte sur le Projet de notre Conférence Territoriale des Maires et celle qui nous concerne est celle des Lônes. Nous l'avons évoquée à plusieurs reprises dans ce Conseil et nous devons émettre un avis aujourd'hui sur le projet de territoire que nous avons élaboré avec les 9 communes de notre circonscription qui, je le rappelle, sont les communes de la Mulatière, Saint-Genis-Laval, Pierre Bénite, Givors, Grigny, Irigny, Charly, Vernaison, et Oullins. Comme vous le voyez un territoire vaste avec des communes de tailles différentes. Pour autant, nous nous sommes mis d'accord pour travailler sur cinq axes parmi les sept qui ont été proposés à chacune des circonscriptions, les CTM. Nous avons retenu :

- L'axe n°3 concernant les modes actifs et le développement des voies cyclables.
- L'axe n°4 concernant la trame verte et bleue et les plantations pour prolonger la trame verte notamment.
- L'axe n°5 - que l'on a déjà évoqué au sein de cette assemblée - concerne l'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage avec la création d'une cuisine centrale intercommunale.

- L'axe n°6 concernant les logements d'accueil et l'hébergement notamment pour les victimes de violences familiales.

Et s'est rajouté, parce que cela ne concernerait que les communes de Grigny, Charly, Irigny, Saint-Genis-Laval, la revitalisation des centres-bourgs, c'est-à-dire l'axe n°1.

Pour notre circonscription, la Métropole s'est engagée à financer des actions sur notre projet de territoire à hauteur de 6 628 446 €.

Pour répondre au projet de territoire, chaque ville, en fonction de ses spécificités, pourra prioriser telle ou telle action - ce sur quoi je reviendrai dans quelques instants - et affecter des budgets différents sur chacun des quatre axes choisis.

Nous avons également proposé qu'il y ait pour chaque commune afin de répartir ces 6,6M€, un socle commun de 200 000€ en vue de ne pas trop désavantager les plus petites communes, et une partie variable qui a été calculée en fonction du nombre d'habitants. Ce qui fait que pour Oullins, cette répartition conduit à un montant prévisionnel de 1 316 923€ sur la période 2022-2026.

Puis, nous avons également décidé d'attribuer d'ores et déjà une enveloppe forfaitaire de 100 000 € pour une AMO pour la cuisine centrale intercommunale.

Afin d'entrer dans les détails, notamment par rapport à l'année 2023 puisque l'on a déjà travaillé sur un certain nombre de propositions que nous allons présenter à la Métropole : sur l'axe 3 l'aménagement du cheminement piéton qui va sur le parking de la Camille. Un endroit où nous avons d'ores et déjà démolie une maison et sur lequel nous voulons vraiment un aménagement de qualité pour aller jusqu'à la Place Anatole France ; Sur l'axe 4, la plantation pour prolonger la trame verte, nous souhaitons proposer l'aménagement aux abords de la Place Anatole France puisque l'on avait délibéré à ce sujet et qu'il y a des parties qui sont communales et nous proposerons aussi la re-végétalisation de la Cour d'école Jean de la Fontaine. Sur l'axe stratégique de la création d'une cuisine centrale intercommunale, il y a déjà une enveloppe forfaitaire de 100 000€ comme évoquée pour inscrire une étude pour sa mise en place, et je vous précise que six communes sont intéressées ; les communes de la Mulatière, de Saint-Genis-Laval, Irigny, Vernaison, Charly, Givors puisque les trois autres communes ont leur propre cuisine centrale. Enfin, sur l'axe 6, nous présenterons un dossier qui est suivi par Mesdames HALLONET-VAISMAN et PASTUREL pour attribuer la maison du 14 rue de la Camille que nous avons achetée en 2014, sauf erreur de ma part, afin qu'elle puisse être un logement de mesure d'urgence pour les victimes de violences.

Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui. J'ai une demande de parole de Madame BADR-VOVELLE et si j'ai des précisions, je vous les apporterai.

Mme BADR-VOVELLE.- Merci Madame la Maire, Nous voterons bien sûr pour cette délibération, mais nous aimerions avoir plus de renseignements sur le projet de la cuisine centrale de l'axe stratégique n°5. Pour cela, j'ai trois questions.

1 - Le lieu est-il déjà choisi ? Si oui, quels ont été les critères de sélection pour ce choix ? Taille de la ville, nombre d'écoles et d'élèves, enjeux transports, ou autres critères ?

2 - Connaissez-vous le planning et le coût total de ce projet, de la phase d'étude mentionnée qui va prendre de 9 à 12 mois jusqu'à l'ouverture de cette cuisine centrale ?

3 - Plus généralement, avez-vous d'autres éléments à nous communiquer à ce sujet ? Comme sur la gestion de cette cuisine, le fonctionnement, ce qui est attendu de la part des 6 communes dans ce projet ?

Mme POUZERGUE.- Merci pour ces questions et en effet, ce sont des questions qui vont se poser au moment de l'étude. La Métropole nous avait informés qu'un chargé de mission, un chargé de projet, serait recruté puisqu'un certain nombre de CTM ont adopté cet axe pour des cuisines centrales intercommunales. Et nous avons eu l'information aujourd'hui que la Métropole vient de recruter la personne qui arrivera au 1^{er} octobre seulement. C'est cette personne qui va prendre en main l'élaboration du cahier des charges pour les études qui seront menées dans l'ensemble des différentes circonscriptions. Effectivement, l'étude portera sur le planning, les coûts, le financement, le mode de gestion, etc. On vous tiendra évidemment au courant au fur et à mesure. Aujourd'hui, je ne peux malheureusement pas répondre à la deuxième et à la troisième partie de votre question.

Par rapport à la première partie de votre question, aujourd'hui, il y a une opportunité, c'est aussi pour cela que les six communes se sont prononcées pour avancer sur une étude à ce sujet. Il y a effectivement une opportunité dans la commune de Vernaison où un bâtiment désaffecté pourrait - mais c'est aussi l'étude qui nous le dira - abriter une future cuisine centrale. C'est vraiment une question d'opportunité qui a fait que les six communes se sont intéressées à ce sujet par rapport à une opportunité qui s'offre à nous avec un bâtiment dans la commune de Vernaison. Ensuite, est-ce que le bâtiment correspondra aux normes nécessaires pour une cuisine centrale ? Nous, on le pense, mais nous sommes seulement des maires qui ne sont pas forcément spécialistes du sujet.

On aura évidemment besoin de cette étude pour nous conforter sur ce choix qui semble être, en termes de localisation, plutôt intéressant, notamment parce que les communes qui dépendraient de cette cuisine centrale sont toutes à des distances peu éloignées. En tout cas, c'est vraiment une question d'opportunité car lorsque le Maire de Vernaison nous a proposé d'étudier cette possibilité, nous, les maires des 7 communes concernées, sommes allés visiter le bâtiment pour voir son état et son emplacement, et cela nous semble être très intéressant. Néanmoins, je ne peux pas vous en dire beaucoup plus aujourd'hui. Je ne veux pas dévoiler à qui appartient ce bâtiment car je ne voudrais pas que l'on crée d'autres demandes et surtout, je préfère que l'on voie au niveau de l'étude si cela correspond aux nécessités de cette cuisine.

Mme BADR-VOVELLE.- Si le bâtiment ne correspond pas aux normes, avez-vous d'autres pistes ?

Mme POUZERGUE.- On n'a pas d'autres pistes aujourd'hui. On a commencé à regarder avec les communes concernées, mais nous n'en n'avons pas d'autres parce que l'on est relativement confiant par rapport à ce futur bâtiment.

Mme BADR-VOVELLE.- Est-ce qu'il n'y aurait pas un bâtiment à Oullins qui pourrait aussi correspondre ?

Mme POUZERGUE.- À priori, non. En tout cas, on saisit l'opportunité de Vernaison. De plus, l'idée est aussi de travailler avec des producteurs locaux et on voit bien que pour tout ce qui est agriculture de proximité, on est un peu plus au Sud de notre circonscription. Il faut aussi penser aux moyens d'accès et aux différentes formes de transport. Quant au recrutement de la personne au 1^{er} octobre, je pense qu'il faudra aussi lui laisser le temps de prendre ses marques. À titre d'information, je rencontre également Madame SELLES qui est la nouvelle directrice en charge de la cohérence de l'ensemble des projets sur notre circonscription. Madame SELLES, qui était jusqu'à présent directrice de la MDM, va chapeauter tous les secteurs sur notre circonscription et va m'expliquer de manière un peu plus affinée la manière dont les choses vont se dérouler pour que l'on puisse présenter le projet à la Métropole. Car jusqu'à présent des choses nous étaient présentées en CTM mais elles n'étaient pas forcément très précises. Désormais, on a besoin de savoir comment les choses vont s'articuler au fur et à mesure du temps chaque fois que l'on présentera un projet pour espérer être financé dans ce cadre. Chaque fois que j'aurai des choses nouvelles à vous communiquer, je le ferai bien évidemment, soit au sein des commissions, soit au sein des conseils, afin de vous informer de l'avancement de ces différents projets.

Je mets ce rapport au vote.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ

Mme POUZERGUE.- Je vous remercie. Je m'en réjouis. Je n'en attendais pas moins de l'ensemble des élus pour voter ce projet de territoire.

Nous poursuivons avec la délibération suivante avec Monsieur GUILLEMAN.

-000-

14. Convention de partenariat avec Oullins Centre-Ville : mise en place d'une solution numérique dans le cadre du plan France relance - action collective de transformation numérique de l'économie de proximité

M. GUILLEMAN.- Merci Madame le Maire.

Concernant cette délibération, il s'agit de la Convention de partenariat Oullins Centre-Ville avec la mise en place d'une solution numérique dans le cadre du plan France relance – action collective de transformation numérique de l'économie de proximité.

Dans le cadre du programme France relance, l'État a prévu différentes mesures destinées aux collectivités pour soutenir la numérisation de l'économie de proximité et ainsi, contribuer au renforcement de l'attractivité des territoires.

À ce titre, la Banque des Territoires soutient l'acquisition et la mise en service d'une solution numérique collective en faveur du commerce de proximité, par l'attribution d'une subvention forfaitaire plafonnée à 20 000 € TTC.

La Ville d'Oullins souhaite favoriser la consommation locale des clients, valoriser le centre-ville et soutenir les commerces de proximité en proposant la mise en place d'une solution numérique de gestion de cartes cadeaux associées à la plateforme numérique collective du commerce oullinois (Oullins of Courses). Cette solution numérique de gestion des cartes

cadeaux représente un coût de 24 240 € et s'inscrit pleinement dans le cadre du co-financement prévu par la Banque des Territoires.

Pour la mise en œuvre et le déploiement de la solution numérique « cartes cadeaux », la Ville d'Oullins s'appuiera sur le Management de centre-ville, porté par l'association Oullins Centre-Ville, comme opérateur. En effet, l'association Oullins Centre-Ville, associations des commerçants oullinois en charge du management de centre-ville, dont la mission est de renforcer l'attractivité du commerce local de proximité et d'accompagner le développement commercial et économique de la Commune, sera chargée de l'acquisition de la solution numérique adaptée au besoin et d'identifier et déployer le dispositif auprès des commerçants intéressés par la « Carte Cadeau ». Oullins Centre-Ville assurera également la prospection des entreprises du territoire pour participer au dispositif en achetant des cartes cadeaux au profit de leurs salariés ou clients, avec un potentiel de 192 entreprises à ce jour.

La Ville a obtenu l'attribution de cette subvention auprès de la Banque des Territoires à hauteur de 80 % du coût total de la solution (soit 19 392 €). Ainsi une convention de co-financement a été signée entre la Ville et la Banque des Territoires. Cette convention permet à la Ville de déléguer la mise en œuvre de la solution numérique retenue, à son opérateur, Oullins Centre-Ville. Cette convention autorise expressément le reversement de la subvention par la Ville à Oullins Centre-Ville.

Pour acter la délégation de la mise en œuvre de la solution par la Ville auprès d'Oullins Centre-Ville, il convient d'établir une convention de partenariat qui établira les modalités de mise en œuvre et de financement.

Compte tenu de l'intérêt de cette délibération, je vous propose d'approuver la désignation d'Oullins Centre-Ville comme opérateur de la solution numérique « carte cadeau » et d'approuver également la convention de partenariat entre la Ville et Oullins Centre-Ville.

Mme POURZERGUE.- Merci Monsieur GUILLEMAN. J'ai une demande d'intervention de Monsieur MANTELET.

M. MANTELET.- Merci Madame le Maire.

Par principe, je vote toujours les délibérations concernant le monde associatif, et ce sera encore le cas ce soir.

Néanmoins, je le fais ce soir avec un bémol. L'association en question – Oullins Centre-Ville – intervient en soutien du commerce oullinois. Je ne mets pas en cause le bien-fondé de cette action ; si nous ne voulons pas que notre centre-ville meurt à petit feu, avec des vitrines vides ou des enseignes uniquement de grandes chaînes franchisées, il est effectivement nécessaire de soutenir les commerces.

Néanmoins, ce qui m'interpelle, c'est qu'avec cette subvention, Oullins Centre-Ville bénéficiera cette année d'environ 100 000 € de financement par la ville. Je ne souhaite pas mettre en compétition les associations entre elles, loin de là, mais je pense qu'il y a un déséquilibre en défaveur des associations qui interviennent dans le champ de la solidarité et de l'urgence sociale. Elles bénéficieront cette année d'environ 550 000 €, dont 493 000 pour le centre social. Ce qui laisse environ 63 000 € pour les autres associations, soit près de 2 fois moins qu'Oullins Centre-Ville.

Bien sûr, il y a le CCAS, mais qui ne peut pas tout et surtout qui a besoin des autres associations pour repérer et/ou prendre en charge les publics les plus défavorisés et en situation d'urgence.

De plus, depuis 2020 et le début de la crise sanitaire, le forum des associations est divisé en deux parties : les associations sportives le samedi et les autres associations le dimanche. Ce choix a été fait à l'époque pour limiter les risques de circulation du virus. Or, dès la 1^{ère} année, les associations de solidarité, d'éducation populaire et culturelles ont fait part de leur déception quant à la fréquentation du dimanche moins importante que celle du samedi. Ce qui entraîne pour elles un déficit de notoriété et une baisse de l'investissement bénévole. La fête du sport organisée désormais en juin contribue encore un peu plus à cette différence de traitement.

Pourtant, on l'a vu au plus fort de la crise sanitaire, les associations intervenant dans le champ de la solidarité et de l'urgence sociale sont de plus en plus sollicitées, et voient leur fréquentation augmenter. La situation économique et sociale ne laisse rien présager de bon non plus pour les mois à venir : l'explosion des prix des matières premières et de l'énergie laissent penser à une dégradation de la situation dans les milieux populaires, déjà lourdement impactés par les inégalités sociales.

Encore une fois, il n'est pas question pour moi de mettre les associations en concurrence, ni de déshabiller Paul pour habiller Jacques. Je serais plutôt favorable à un rééquilibrage vers le haut au niveau des subventions, en mobilisant toutes les possibilités auprès de la Région ou de l'État.

Et enfin, l'épidémie de coronavirus est tout de même largement contenue : si les contaminations repartent à la hausse, ce n'est pas le cas des hospitalisations grâce à la campagne de vaccination. Je propose donc que le forum des associations se déroule à nouveau sur un jour.

Je redis que je voterai cette délibération, mais je souhaite qu'un travail de rééquilibrage soit fait entre les associations afin que l'on puisse répondre aux besoins économiques et sociaux prioritaires qui vont certainement exploser dans les mois à venir. Merci.

Mme POUZERGUE.- Je vais vous rassurer, ce n'est pas une subvention de la Ville à Oullins-Centre-Ville, puisqu'au dernier conseil - vous ne vous en rappelez peut-être pas - nous avons délibéré pour pouvoir être une « boîte aux lettres ». C'est-à-dire que c'est la Banque des territoires qui va subventionner Oullins Centre-Ville et comme elle ne pouvait pas verser directement l'argent à l'association, nous avons fait la demande de subvention. Ainsi, c'est la Ville qui a reçu l'argent et qui sert uniquement de boîte aux lettres, et c'est la Ville qui reverse cet argent à Oullins Centre-Ville. Ce n'est en aucun cas une subvention supplémentaire à l'association qui est par ailleurs largement subventionnée par la Ville comme vous l'avez tout à fait souligné. De ce point de vue, je ne peux pas vous laisser dire que c'est une subvention supplémentaire, la Ville est seulement boîte aux lettres dans ce processus. Pour le coup, l'association est allée chercher l'argent d'un partenaire qu'est la Banque des territoires, qui est d'ailleurs un partenaire un peu historique de l'Association, qui a vraiment pour mission d'aider ce type de structure, qui a accepté de le faire et qui accompagne la mise en place de cette Carte cadeau. J'insiste, la Ville ne sert que de boîte aux lettres donc ce n'est pas avec l'argent public que cette subvention est versée à l'association des commerçants. On a été obligé de prendre deux délibérations pour cela. Pour autant, les choses sont vraiment

transparentes et ce n'est pas une subvention supplémentaire de la Ville à l'association des commerçants.

Quant au forum des associations, on est en train d'interroger l'ensemble des associations pour sans doute faire évoluer les choses l'année prochaine. Je ne suis pas sûre que l'on revienne à une seule journée car on a quand même vu un confort dans le gymnase plutôt agréable, à la fois pour les associations qui ont ainsi des stands beaucoup plus grands qu'avant le Covid, et pour la circulation, même sans parler de l'épidémie. Mais on est en train de les interroger pour essayer de trouver une formule qui serait peut-être plus opportune, notamment pour les associations qui aujourd'hui sont présentes le dimanche.

M. MANTELET.- Est-ce que parmi les propositions il pourrait y avoir l'idée, si ce n'est pas possible sur une journée, de les mixer ? Qu'il n'y ait pas que les sportives un jour et les non-sportives un autre jour. Il est vrai que les associations sportives ont beaucoup d'influence, beaucoup de personnes viennent pour le sport, ce qui pourrait bénéficier aux autres associations si on pouvait mixer les associations sportives et socio-culturelles et les répartir sur les deux jours.

Mme POUZERGUE.- C'est encore trop tôt pour vous donner une réponse. Reste que dans ce que vous proposez, je pense que la difficulté est vraiment la communication parce que là cela a le mérite d'être clair. On est en train d'y travailler et on va voir avec le service vie associative notamment, qui devrait interroger assez rapidement les associations pour essayer de faire au mieux.

Je mets ce rapport aux voix.

Madame TURCANO-DUROUSSET et M. AMBARD ne prennent pas part au vote.

Le Conseil adopte cette délibération à l'UNANIMITÉ

Mme POURZERGUE.- Je vous remercie. Je donne la parole à Madame VALLON DAUVERGNE pour la dernière délibération.

-ooo-

19. Attribution d'une bourse initiative jeunes aux Scouts et Guides de France d'Oullins - La Mulatière

Mme VALLON DAUVERGNE.- Merci Madame le Maire. Mesdames, Messieurs. Depuis dix ans, la Ville d'Oullins soutient les initiatives des jeunes au travers de sa Bourse Initiative Jeunes. Ce dispositif permet d'accompagner financièrement les initiatives des jeunes oullinois âgés de 15 à 25 ans.

Ces projets sont l'occasion pour les jeunes qui en bénéficient de non seulement mener à bien une action, de partager une aventure, de découvrir d'autres cultures, mais aussi de développer de nombreuses compétences utiles dans le parcours professionnel, associatif ou citoyen. Par exemple, planifier, négocier, fixer des objectifs, écouter, décider, se confronter à d'autres avis.

Depuis sa mise en œuvre, 24 projets ont été soutenus par la Collectivité. Après une pause liée à la période de crise sanitaire, la Collectivité est heureuse d'accueillir de nouveau un projet présenté cette année par les Scouts et Guides de France d'Oullins – La Mulatière. Cinq jeunes Oullinois âgés de 19 à 20 ans se sont mobilisés au mois d'août 2022 pour mener un projet en direction de réfugiés ukrainiens accueillis dans un camp en Roumanie. Du 12 au 28 août 2022, les Compagnons ont mobilisé leur connaissance de l'animation pour proposer aux enfants du camp de Galati des activités ludiques, des grands jeux, des veillées, en lien avec la fondation caritative roumaine « Inima de copil ».

Le budget global du projet représente 3 682 € pour lequel la Ville d'Oullins propose l'attribution d'une bourse de 500 € à un groupe de cinq jeunes. Le montant de la bourse sera versé au groupe des Scouts et Guides de France d'Oullins – La Mulatière.

Je précise que cette année avec Bertrand SEGRETAIN et Anaëlle CAILLET, nous avons souhaité rajouter la demande faite à ces jeunes qui bénéficient de la bourse initiative jeunes de pouvoir faire un retour d'expérience, soit auprès du Conseil municipal des enfants, soit des classes des écoles oullinoises. Je pense que cela pourrait apporter beaucoup à nos jeunes écoliers et à nos jeunes conseillers.

Nous vous proposons ce soir d'approuver l'attribution d'une bourse de 500 € versée au groupe des Scouts et Guides de France d'Oullins – La Mulatière.

Mme POUZERGUE.- Merci Madame VALLON DAUVERGNE. Je donne la parole à Monsieur Mantelet.

M. MANTELET.- Merci.

Lorsque cette délibération a été présentée en commission, j'avoue que j'ai été très surpris d'apprendre qu'il n'y avait pas eu de campagne d'information en direction des structures travaillant avec les jeunes, alors que cette bourse n'était plus attribuée depuis 2 ans. De ce fait, nous annoncer que le mouvement des Scouts de France était le seul à avoir déposé un dossier pose question quant à l'équité entre les associations de jeunes.

En effet, si aucune information n'a été diffusée, comment les Scouts d'Oullins La Mulatière ont-ils eu vent de cette bourse pour 2022 ? Cela renvoie à ma première intervention sur l'inégalité de traitement entre les associations. Ici, elle est encore plus criante puisqu'on est dans une situation qui pourrait faire penser à du favoritisme. Vous me répondrez évidemment que non, et je ne vous ferai pas un procès d'intention, mais vous conviendrez que c'est bien à cela que l'attribution de cette bourse pour 2022 fait penser.

Dans ces conditions, je voterai contre cette délibération. Je n'ai rien contre les Scouts de France, mais je ne peux cautionner ce manque d'équité. D'autres groupes de jeunes auraient sans doute pu travailler à un projet tout aussi intéressant et candidater à cette bourse, mais il aurait fallu qu'ils en soient informés.

Je pense même qu'on pourrait aller plus loin avec cette bourse. Au printemps, nous avons échangé sur ces groupes de jeunes qui squattent les lieux publics provoquant des nuisances. J'avais proposé qu'ils soient encadrés par des médiateurs ou des éducateurs pour se retrouver dans d'autres lieux, plus appropriés, et pour partager d'autres choses que des stupéfiants. Par exemple...

Cet été, j'ai été interpellé par un habitant de la ville qui me faisait part d'une situation similaire dans sa résidence, en regrettant que ces jeunes n'aient pas de lieux où se retrouver, n'aient pas d'autres activités que la rouille au bas des immeubles, n'aient pas de contacts avec des professionnels de la jeunesse.

Si la ville travaillait à une meilleure prise en compte de ces jeunes, avec un encadrement éducatif solide, des animateurs confirmés et expérimentés, peut-être qu'ils s'investiraient dans des actions d'éducation populaire, de solidarité, ou de citoyenneté. Et ils pourraient alors avoir comme objectif, comme motivation, de monter un projet qu'ils pourraient présenter à la bourse initiative jeunes.

Je regrette vraiment que la ville ne se saisisse pas de cet outil dans un but d'éducation et de prévention. Merci

Mme VALLON DAUVERGNE.- Pour vous répondre, en commission, nous n'avons pas dit qu'il n'y avait pas d'information qui avait été faite. L'information est dans les lieux destinés à la jeunesse. Il n'y a pas eu de nouvelle information par rapport à ce qui existe déjà sur la bourse initiative jeunes. Pendant deux ans on n'a pas fait de nouvelles communications, mais toutes les informations à destination des jeunes sont présentes. Et je vous ai dit que l'on ferait dans un prochain article de Profil Mag un retour sur l'action qu'il y a eue cette année.

Par rapport à votre remarque sur les Scouts, je vois à-peu-près ce que vous voulez insinuer en mettant l'accent sur les Scouts de France. Nous n'avons aucun problème par rapport à ces jeunes et ce mouvement puisqu'au niveau des subventions, nous subventionnons aussi les Eclaireurs, un groupe de jeunes ayant les mêmes compétences et la même ADN que les scouts.

Quant à la deuxième partie de votre intervention, je pense qu'elle n'a pas du tout le même objet et la même finalité que l'action que nous soutenons aujourd'hui avec la bourse initiative jeunes.

Mme POUZERGUE.- On essayera sans doute d'améliorer la communication effectivement pour que l'ensemble des jeunes puisse être informé.

Je signale que Monsieur GUILLEMAN ne prend pas part au vote sur cette délibération. Je mets ce rapport aux voix.

Le Conseil adopte cette délibération à la MAJORITÉ

1 vote contre : Bertrand MANTELET

Mme POUZERGUE.- Monsieur KOHLHAAS, j'ai réussi à récupérer l'information au sujet des trois entreprises donc je vais vous répondre. Il s'agissait de l'animalerie d'Oullins pour un montant de 314 €, la Maison de la presse pour un montant de 106 € et le café Le San-Siro pour 121 €.

Ce Conseil municipal s'achève et je vous informe que le prochain Conseil municipal aura lieu le jeudi 1^{er} décembre et que les commissions thématiques seront les 22 et 23 novembre. Ces dates vous seront communiquées le moment venu.

-000-

-La séance est levée à 20 H 20.-

Procès-verbal envoyé aux élus le 10/11/2022

Procès-verbal approuvé lors du Conseil municipal du 01/12/2022

Procès-verbal mis en ligne le 02/12/22

Madame Clotilde POUZERGUE
Maire
Conseillère métropolitaine

Le secrétaire de séance
Monsieur David GUILLEMAN



